

Commission de Suivi de Site 14 février 2019

BIONERVAL à Etampes

Ressources, territoires et habit
Énergie et climat
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Actions *DRIEE*

Société **BIONERVAL**

Depuis la dernière CSS, inspection le 29 mars 2018

Rappel : site faisant l'objet d'une inspection au moins tous les trois ans



Inspection BIONERVAL du 29/03/2018

Thèmes abordés

- Suivi des arrêtés de mise en demeure du 14 août 2017 suite à l'inspection du 20 avril 2017 et du 02 octobre 2017 suite à l'incident du 12 mai 2017
- Suites données aux non-conformités et remarques relevées lors de l'inspection du 20 avril 2017

L'inspection a permis d'acter le respect des prescriptions des deux arrêtés préfectoraux de mise en demeure

Inspection BIONERVAL du 29/03/2018

Écarts relevés par l'inspection lors de la visite du 29/03/2018 :

Deux non-conformités ont été relevées ainsi que quatre remarques :

Le bassin de rétention des eaux incendie est en eau sans que l'exploitant ne soit en mesure de démontrer que celui-ci est toujours en mesure de retenir l'ensemble des eaux incendie en cas de sinistre.

Les odeurs à proximité du local de filtration des digestats sont très fortes et ne sont pas canalisées puisque la cuve de récupération des déchets filtrés est à l'air libre.

Une canalisation calorifugée se trouvant entre le hall de déchargement et la cuve d'hydrolyse a été fortement endommagée par un camion.

Une des deux cuves de stockage des digestats émet du biogaz.

Les permis de feu doivent être contre-signés en fin d'intervention.

Absence des limites de quantification et de détection des PCB sur les rapports d'analyse du laboratoire LDAR.

Projet BIONERVAL

Demande d'autorisation environnementale du 17-11-2017 : Projet d'extension de l'usine de méthanisation de biodéchets

- augmentation de la capacité annuelle de déchets à traiter en méthanisation (60 000 t/an soit 20 000 t/an supplémentaire). La capacité journalière de traitement reste à 250 t/j
- augmentation de la capacité de stockage de déchets réceptionnés de 1 250 m³ à 1 920 m³
- ajout d'un 3^e moteur - changement de la torchère
- aménagement d'une 3^e cuve de stockage de digestats
- aménagement d'un stockage secondaire de biogaz
- mise en place d'un dispositif d'épuration et d'injection de biogaz
- transfert de 10 000 t/an de bio-déchets pré-traités envoyés vers d'autres sites de traitement du groupe Saria Industries. La capacité journalière de traitement pour cette activité sera de 49 t/jour
- transfert de 500 t/an de sous-produits animaux. La capacité journalière pour cette activité sera de 5t/jour maximum. La quantité de sous-produits animaux susceptible d'être présente sur site est de 5 t
- extension du plan d'épandage des digestats

Projet en Enquête Publique du 12 novembre 2018 au 14 décembre 2018

En attente de l'avis du commissaire enquêteur

Commission de Suivi de Site 14 février 2019

BIONERVAL à Etampes

Ressources, territoires et habit
Énergie et climat
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire